

CUMUL DES TEMPÉRATURES EN DEGRÉS AU 30 JUIN 2019

(Cumul à partir du 1^{er} février - Base 0 - 18 °C - Source Météo France)

Plaine (< 500 m)			Combraille et Montagne Bourbonnaise (> 500 m)			
ANNEE	2019	Moyenne 2009-2018	ANNEE	2019	Moyenne 2009-2018	Prévision date 1400°Cj 1 ^{er} fév
LURCY-LÉVIS (225 m)	1640	1632	500 m alt. (calculé)	1526	1495	
MONTLUCON (231 m)	1644	1653	ÉCHASSIERES (650 m)	1504	1443	
VICHY-CHARMEIL (249 m)	1644	1638	800 m alt. Mont. Bourb (calculé)	1275	1275	14-juil.
MONTBEUGNY (270 m)	1673	1631	ST NICOLAS DES BIEFS (1022 m)	1191	1132	13-juil.
<i>Gain moyen depuis le 23 juin</i>	126	121	<i>Gain moyen depuis le 23 juin</i>	126	113	

FORMATION

SÉCURISER

**SON SYSTÈME FOURRAGER
AVEC DES CULTURES DÉROBÉES**

(1 jour)

10 juillet à Saint Pourçain sur Sioule

- Choix des espèces
- Itinéraires techniques
- Utilisation dans les rations
- Partage d'expérience avec un éleveur

Inscrivez-vous au 04.70.48.42.42 !

**COMMUNIQUE PRESSE
MINISTÈRE AGRICULTURE**

Sécheresse :
pâturage et fauchage

possibles des jachères dans l'Allier pour les éleveurs

À la suite de «déficits importants de pousse des prairies (...) avec des conséquences importantes pour l'activité d'élevage», le ministère de l'Agriculture annonce le 1^{er} juillet, dans un communiqué de presse, mettre en œuvre «la clause de force majeure pour aider les éleveurs touchés par la sécheresse». Cette disposition concernera 24 départements dont l'Allier. «Dans ces départements, les éleveurs dont les disponibilités fourragères sont directement affectées par la sécheresse et qui auront fauché ou fait pâturer leurs jachères déclarées en tant que surfaces d'intérêt écologiques (SIE) pourront bénéficier d'une reconnaissance de circonstances exceptionnelles», explique le ministère.

«Pour bénéficier de cette possibilité, les éleveurs concernés doivent adresser un courrier à leur DDT, expliquant les difficultés rencontrées en raison de la sécheresse et la nécessité d'utiliser les jachères et demandant en conséquence la prise en compte des circonstances exceptionnelles.»

QUELLES POSSIBILITES POUR FAIRE DU STOCK ?

Espèces	Epoque semis	Dose semis (kg/ha)	Profondeur semis (cm)	Durée de végétation avant récolte (j)	Récolte / Pâturage
Sorgho fourrager	< 10/07	25	1	80-90	R / P (hauteur entrée en pâturage > 70 cm)
Moha + trèfle	< 10/07	25	1-2	80-90	R/P
RGI + trèfle	> 15/08	30	1	60	R
Millet fourrager	< 10/07	15-20	1-2	60-70	R / P
Colza fourrager	< 1/09	8-10	2	40-60	P

Les foin ont été réalisés dans la plupart du département dans de bonnes conditions. Néanmoins, les quantités récoltées ne sont pas toujours au rendez-vous. Envisager des dérobées pour reconstituer du stock ou les faire pâturer. **Demandez le guide des dérobées fourragères.**